

**« AIDE AU TROUSSEAU » - FUTURS PARENTS POUR PREMIERE NAISSANCE**

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'aide « au trousseau » pour les futurs parents pour une première naissance.

Vous trouverez les conditions d'octroi dans le règlement intérieur action sociale (RIAS) disponible sur le Caf.fr ou un extrait du règlement au dos de cet imprimé.

Pour nous permettre d'étudier votre demande, veuillez compléter cet imprimé et nous le retourner, daté, signé et accompagné des justificatifs des frais concernés (devis ou facture acquittée des frais engagés).

N° allocataire : ..... QF CNAF : .....

Nom de l'allocataire : ..... Prénom : .....

Nom du conjoint : ..... Prénom : .....

Situation de famille : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

N° de téléphone : ..... Adresse e-mail : .....

Nombre d'enfants : ..... dont ..... à charge au sens des prestations familiales.

Grossesse en cours OUI  NON

**DESTINATAIRE DE L'AIDE**

VERSEMENT A L'ALLOCATAIRE

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts, complets et sincères.

Fait à ..... le...../...../20.....

Signature de l'allocataire



Siège social  
56 bd Maréchal Leclerc  
07207 AUBENAS Cedex

Siège administratif  
27 av de l'Europe  
B.P. 121  
07101 ANNONAY Cedex

N° Tél unique  
**0810 25 07 80**  
0.06 cts/min  
+ prix d'un appel



## **Aide aux futurs parents « Première naissance » -- Extrait du RIAS 2020 p.12**

Une aide peut être accordée aux familles lors d'une première naissance, pour l'achat du « trousseau maternité ».

Le trousseau comprend l'achat de layette (bodies, brassière, bonnet, moufles, pyjamas, etc.), petite puériculture à caractère indispensable (biberons, thermomètre de bain, etc.), lait, couches, compresses, sérum physiologique... voir liste ci-dessous.

Cette aide sera versée à l'allocataire dans la limite des frais engagés et sur présentation de factures ou tickets de caisse. Aide mobilisable en une seule demande.

### Conditions :

- QF inférieur ou égal à 750.
- Elle doit être sollicitée entre le 7<sup>e</sup> mois de grossesse et le versement de la prime à la naissance.
- Subvention du montant de la facture dans la limite de 250 €.

## **Liste du trousseau pris en compte par la Caf pour le versement de l'aide**

- ✓ Bodies (en coton),
- ✓ Brassières,
- ✓ Bonnets,
- ✓ Gilets,
- ✓ Pyjamas,
- ✓ Chaussons,
- ✓ Chaussettes,
- ✓ Moufles,
- ✓ Turbulettes/Gigoteuses,
- ✓ Nids d'ange,
- ✓ Bavoirs,
- ✓ Serviettes de bain/sorties de bain
- ✓ Lime à ongle
- ✓ Thermomètre de bain,
- ✓ Couches,
- ✓ Compresses,
- ✓ Sérum physiologique ou eau minérale,
- ✓ Savon adapté au bébé,
- ✓ Lait infantile,
- ✓ Biberons,
- ✓ Matelas pour lit bébé,
- ✓ Petite baignoire pour bébé,
- ✓ Coussinets d'allaitement pour la maman,
- ✓ Culottes jetables pour la maman,
- ✓ 1 soutien-gorge d'allaitement.



Siège social  
56 bd Maréchal Leclerc  
07207 AUBENAS Cedex

Siège administratif  
27 av de l'Europe  
B.P. 121  
07101 ANNONAY Cedex

N° Tél unique  
**0810 25 07 80**  
0.06 cts/min  
+ prix d'un appel

